

Appelez vos représentants élus

www.tinyurl.com/ContactPoliticians

Demandez-leurs comment ils vont protéger nos droits et libertés

Mandats / Coercition Violent Nos Droits

La Déclaration Universelle de la Bioéthique et des Droits humains, article 6, décrit le consentement comme suit :

"Toute intervention préventive, diagnostique et thérapie médicale ne doit être effectuée qu'avec le consentement préalable, libre et éclairé de la personne concernée, basé sur l'information adéquate.

Le consentement, quand approprié, doit être exprimé et pourrait être rétracté par la personne concernée en tout temps, cela sans justification, désavantages ni préjudice."



← Joignez-vous à nous!

**VACCINE
CHOICE
CANADA**



VaccineChoiceCanada.com